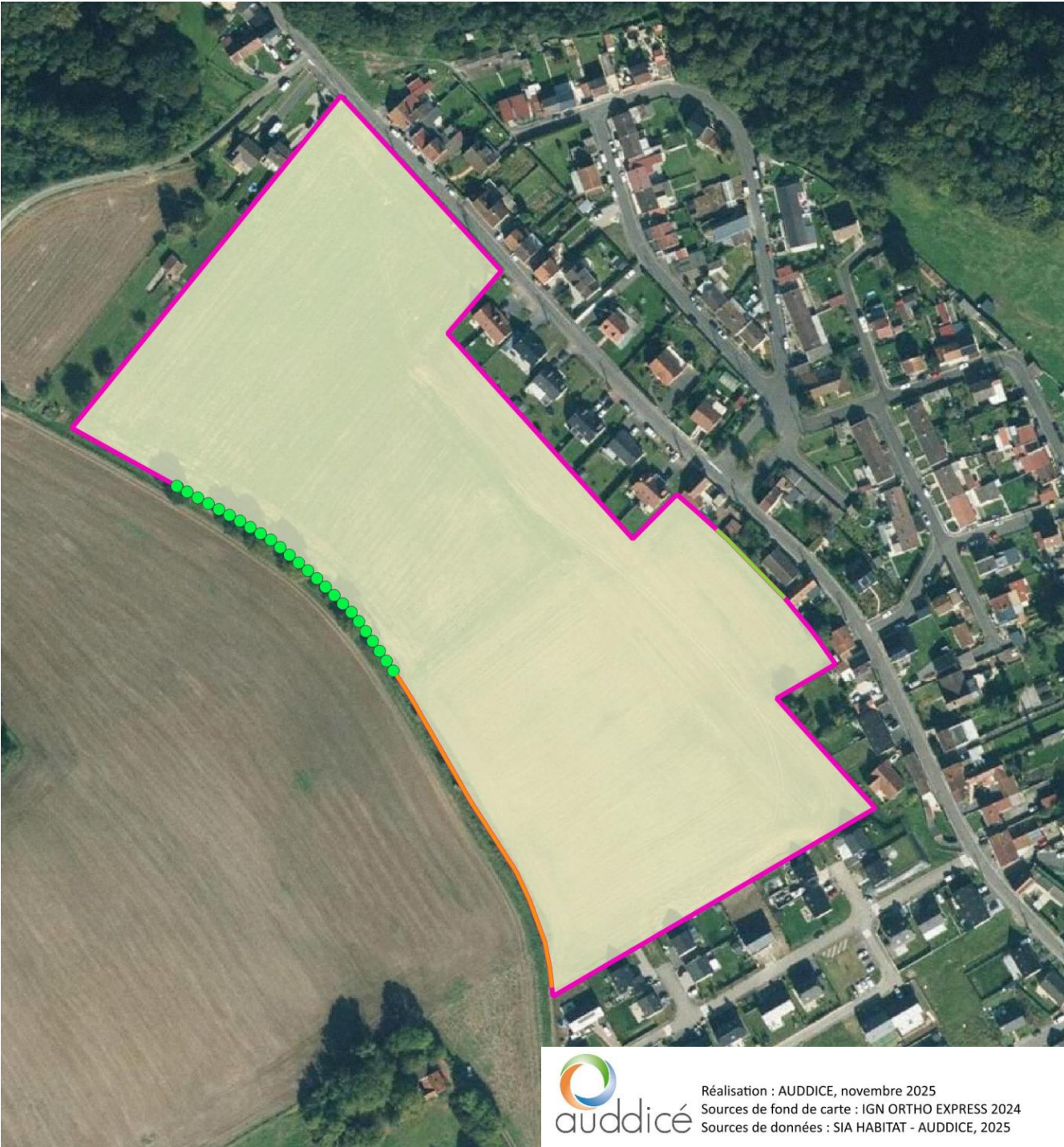


ANNEXE 17

Mesure d'évitement de l'alignement d'arbres et de ronciers



Habitats

Aire d'étude

Secteur d'étude

Habitats (code CORINE BIOTOPE)

- Alignement d'arbres (CB : 84.1 x 84.2)
- Haie arbustive horticole (CB : 84.1 x 84.2)
- Roncier (CB : 84.1 x 84.2)
- Champ cultivé (CB : 82.1)

Plan masse paysager



Le long du Chemin d'Allouagne: l'alignement d'arbres et de ronciers est préservé et fait partie de la grande frange paysagère qui correspond à la zone du PPRI. Elle est aménagée en surface de prairie à faucher avec des bosquets d'arbres, de petits fruitiers ponctuels et des franges champêtres en limites privatives, tout d'essences locales. Les milieux diversifiés sont au service de la biodiversité et constituent des zones de refuges et de garde-manger pour la petite faune.